



Section de Fontainebleau

## Menaces sur les activités de la RMN- GP !

### Une logique de libéralisation à combattre !

Le lundi 15 octobre une délégation d'une quinzaine de personnes, dont neuf représentants nationaux de la CGT-Culture présents à la première heure sur le site aux côtés de la section locale CGT et des salarié(e)s de la RMN, attendait de pied ferme la direction de l'établissement, en exigeant d'être reçus.

La raison de toute cette agitation matinale ? La situation de la dizaine de salarié(e)s de la RMN-GP de l'accueil et du droit d'entrée du château, dont le sort est suspendu à l'annonce du choix d'un délégataire pour la poursuite de ces activités. En effet, pour la toute première fois les missions de la RMN-GP d'accueil et de billetterie sur le site, auxquelles doit s'ajouter la gestion du standard téléphonique, sont soumises à la concurrence par le biais d'une **Délégation de Service Public (DSP)**. Autrement dit des entreprises privées peuvent se porter candidates à la reprise de ces activités à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2013. Dans ce contexte on imagine aisément le degré d'inquiétude des personnels, d'autant que la RMN, leur employeur, a non seulement tardé à indiquer si elle se porterait candidate, mais en plus leur a clairement signifié qu'elle ne serait pas en capacité de leur proposer un quelconque reclassement ailleurs. Avouons que pour rassérer des personnels en plein doute on a atteint là des sommets de légèreté, à la limite du mépris ! Seule « consolation » : l'obligation faite à l'employeur désigné de reprendre les contrats des salarié(e)s du site. En somme nulle autre alternative, en cas de prestataire privé, que de se plier aux desideratas du reprenneur et abandonner les accords d'entreprises propres à la RMN.

De fait dès la parution fin août de cette consultation - ce processus de mise en concurrence concerne également, outre Fontainebleau, le musée de l'Orangerie (rattaché au musée d'Orsay) ainsi que la CNHI (citée nationale de l'histoire de l'immigration) - la CGT Culture s'est emparée de ce dossier brûlant jusqu'à s'adresser officiellement fin septembre, à la ministre de la Culture Aurélie Filippetti, afin qu'elle organise au plus vite un grand débat autour des politiques poursuivies par la RMN-GP, laquelle est de plus en plus engagée dans une démarche mercantile et tentée de se recentrer sur ses activités les plus rentables. De notre côté, le 05 octobre, nous organisons avec la section CGT de la RMN-GP, une réunion

d'information auprès des salarié(e)s du site pour leur exposer les différents cas de figure, et leurs conséquences.

**C'est donc dans ce contexte de grande incertitude qu'en ce lundi matin Jean-François Hébert, deux heures durant, dut répondre aux multiples interrogations que pose cette DSP voulue par la Direction. Nous avons dénoncé avec force cette logique de « libéralisation du marché » visant à externaliser de nouvelles missions de service public, et insisté sur le rôle prépondérant que la RMN-GP devait continuer à jouer à Fontainebleau comme ailleurs. En cours d'échange la Direction de l'EPCF nous révéla qu'en définitive, et malgré tout l'intérêt porté par plusieurs entreprises privées (City One, Phone Régie...), seule la RMN-GP avait déposé un dossier - la date limite de réception des offres était fixée au 12 octobre - et devrait donc selon toute vraisemblance être choisie.**

Si cette annonce va indéniablement dans le bon sens, et apporte enfin de l'espoir à des personnels tourmentés, on aurait cependant tort de se réjouir trop vite. En effet *la délégation de service public est conclue pour une durée d'une année. Elle pourra être reconduite deux fois par expresse reconduction, par période d'égale durée*, et les cahiers des charges techniques et administratives particulières de la DSP rédigés par l'administration de l'EPCF, imposent un cadre beaucoup plus contraignant pour les personnels (un exemple parmi d'autres : la faculté donnée à l'EPCF *de récuser les agents désignés par le Délégué à tout moment pendant l'exécution des prestations etc..* ), soit tout un ensemble de dispositions abusives que nous combattons farouchement ; quelques jours plus tôt nous avons pareillement dénoncé un article portant atteinte au droit de grève et obtenu son retrait.

A ce stade où aucune décision n'est arrêtée, la prudence reste de mise et la situation exige véritablement de rester mobilisé et vigilant.

**Nous voulons croire que toute l'attention que nous portons sur ce dossier, ainsi que les démarches et les efforts que la CGT-Culture et votre section locale ont déployés ces dernières semaines pour défendre les intérêts des personnels, et s'assurer de la pérennité de l'ensemble des missions d'un établissement -la RMN-GP- intrinsèquement lié à la sphère muséale, n'ont pas été vains.**

Fontainebleau, le 22 octobre 2012.